

**SEANCE DU 8 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 8 juillet à 17h, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 2 juillet 2025, s'est réuni en session ordinaire, au 53 bis avenue Bouloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

**Membres présents : 10**

AZAM Martine, BARTHAS Patricia, BLANQUET Marguerite, BONFANTI Djamilia, COURVEILLE Martine, LEYMARIE Muriel, SELAM Fatima, SOMEN Didier, TOUZANI Rachid, VIDAL Suzette.

**Membres excusés : 9**

BLAVIER Yveline, DURAND Rosette, MILESI Marie, ORRIT Didier, PLO Pascal, REDO Aline, ROMIGUIER Valérie, SOURDIN Anne, SZCZEPANIAK Jaques.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	10	Voix délibératives	10

**Secrétaire de séance : COURVEILLE Martine**

**Ordre du jour :**

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 15 avril 2025,
- 2) Biens reçus à titre de dotation de l'Association Amitiés Ezidis,
- 3) Décision Modificative n°1- 2025 du budget du CIAS,
- 4) Règlement intérieur pour le personnel du CIAS
- 5) Indemnité travail de nuit, dimanche et jours fériés
- 6) Questions diverses :  
Information : appel à candidature mission vieillissement.

**1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2025**

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 15 avril 2025 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 avril 2025.

**2- BIENS REÇUS A TITRE DE DOTATION DE L'ASSOCIATION AMITIES EZIDIS**

Vu le PV d'assemblée générale extraordinaire de l'association Amitiés Ezidis en date du 4 juin 2025 actant la dotation d'une sono et d'un vidéoprojecteur par ladite association, à La CaSa centre social, à titre gratuit, et définitif,  
Considérant que ce matériel est conforme aux besoins des services de La CaSa centre social,  
Considérant qu'il y a lieu d'enregistrer ce bien dans le patrimoine de la collectivité en tant qu'immobilisation, selon les règles comptables en vigueur.

Ces biens figureront à l'actif du CIAS :

- 1 sono d'une valeur d'achat de 442.93€ en 2022,
- 1 vidéoprojecteur d'une valeur d'achat de 299.99€ en 2022.

La CaSa centre social, à la demande de l'association Amitiés Ezidis, s'engage à mettre ce matériel à disposition des associations du territoire sous forme de prêt.

S'agissant d'une opération d'ordre budgétaire, il est précisé qu'une décision modificative doit être prise pour ouvrir les crédits au chapitre globalisé « Opération patrimoniales 041 ».

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**ACCEPTE la dotation de l'association Amitiés Ezidis, à titre gratuit et définitif,**

**DECIDE d'intégrer ces biens dans l'actif de la collectivité, à la valeur estimée totale de 742,92 €,**

**AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches administratives et comptables nécessaires à l'intégration de ce bien dans le patrimoine de la collectivité.**

### 3- DECISION MODIFICATIVE N°1- 2025 DU BUDGET DU CIAS

Vu le budget voté le 15 avril 2025,

Il convient d'intégrer et/ou de réajuster les crédits nécessaires correspondants aux appels à projets auxquels le centre social du CIAS a répondu.

Le montant global de la décision modificative s'élève à + 19 086 € en section de fonctionnement (en recette comme en dépense).

Le Président présente à l'Assemblée délibérante la Décision modificative n°1 du budget principal telle que prévue ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6023 420 Fournitures non stockées Alimentation	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6023 421* Fournitures non stockées Alimentation	-450,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6023 4238 Fournitures non stockées Alimentation	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6037 420 Fournitures non stockées Fournitures denrées	0,00 €	-7,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6037 420* Fournitures non stockées Fournitures de petit équipement	516,00 €	-1450,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6037 421* Fournitures non stockées Fournitures de petit équipement	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6037 4238 Fournitures non stockées Fournitures de petit équipement	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6037 424* Fournitures non stockées Fournitures de petit équipement	0,00 €	130,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6036 420 Fournitures non stockées Travail et entretien de l'outil	0,00 €	520,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6087 420 Fournitures non stockées Fournitures administratives	0,00 €	-10,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6088 420 Fournitures non stockées Autres matières et fournitures	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6088 421* Fournitures non stockées Autres matières et fournitures	20,00 €	20,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6088 421* Fournitures non stockées Autres matières et fournitures	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6132 4238 Location immobilières	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6155 420 Entretien et réparations sur matériels rouliers	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6182 420 Documentation générale et technique	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6184 4238 Versements à des organismes de formation	0,00 €	1 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6236 421* Catalogues et imprimés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6236 421* Catalogues et imprimés	0,00 €	147,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6245 4238 Transports de personnes échelées à la collectivité	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6247 421* Transport collectifs du personnel	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6248 421* Transport de biens et transports collectifs	0,00 €	72,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6262 4231 Frais de télécommunications	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6261 421 Concours divers (colisants)	20,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6288 420 Autres services extérieurs	0,00 €	1 950,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6288 421* Autres services extérieurs	1 048,00 €	421,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6288 4238 Autres services extérieurs	0,00 €	3 630,00 €	0,00 €	0,00 €
D 6288 4241 Autres services extérieurs	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charge à caractère général</b>	<b>4 448,00 €</b>	<b>23 534,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R 7086 420 Relevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	121 349,00 €	33 829,00 €
R 7086 421* Relevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 720,00 €
R 7086 4238 Relevances et droits des services à caractère social	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 600,00 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 708808 420 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 119,00 €
<b>TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>121 349,00 €</b>	<b>123 869,00 €</b>
R 74718 420 Participations Etat Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R 74718 421* Participations Etat Autres	0,00 €	0,00 €	6 520,00 €	0,00 €
R 7473-4238 Participations départements	0,00 €	0,00 €	18 500,00 €	12 500,00 €
R 7474 420 Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 667,00 €
R 7474 4238 Participations sécurité sociale et organismes mutualistes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>	<b>36 567,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 448,00 €</b>	<b>23 534,00 €</b>	<b>146 342,00 €</b>	<b>165 435,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>19 086,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>19 086,00 €</b>	

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE la Décision Modificative n°1/2025 du Budget du CIAS,
- OUVRE sur ce budget les crédits proposés.

#### **4- REGLEMENT INTERIEUR POUR LE PERSONNEL DU CIAS**

Lors de plusieurs séances qui se sont déroulées en 2024 et en 2025, la Communauté de Communes Carmausin-Ségala et le CIAS ont soumis pour avis un règlement général commun concernant le personnel de leur collectivité au Comité Social Territorial (CST).

Le Président expose que suite au vote favorable émis, le 20 mars 2025, par les membres du CST, il est nécessaire que le Conseil d'Administration se positionne sur ce règlement intérieur pour le personnel du CIAS.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE ET ADOPTE le règlement intérieur général.

#### **5- INDEMNITE TRAVAIL DE NUIT, DIMANCHE ET JOURS FERIES**

Dans le cadre des différents projets menés par la CASA, certaines activités sont exercées le samedi soir ou/et le dimanche. Cette possibilité va être intégrée dans le planning des agents.

La réglementation permet toutefois de valoriser cette activité en versant une indemnité pour chaque heure effectuée de nuit, le dimanche ou un jour férié.

A ce jour, le taux de l'indemnité pour travail de nuit c'est-à-dire de 21h à 6h du matin est de 0,17€, qui peut être majoré jusqu'à 0.80€ en cas de travail intensif.

Le taux pour travail le dimanche et les jours fériés est de 0.74€ par heure effectuée entre 6h et 21h.

Monsieur le Président propose donc que le CIAS mette en place le versement de ces indemnités.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- APPROUVE la mise en place des taux suivants :

- indemnité pour travail de nuit (de 21h à 6h du matin) à 0,17€, qui peut être majoré jusqu'à 0.80€ en cas de travail intensif,
- indemnité pour travail le dimanche et les jours fériés (entre 6h et 21h) à 0.74€ par heure effectuée.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôture la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

Le Président,  
Didier SOMEN



La secrétaire de séance  
Martine COURVEILLE

